



**VILLE DE  
POHÉNÉGAMOOK**  
PLUS QU'UNE LÉGENDE

**AVIS PUBLIC**

En vertu de l'article 319 de la loi des cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2017.

**Calendrier 2017**

Mois	Jour	Date	Heure
Janvier	Lundi	09	20 h
Février	Lundi	06	20 h
Mars	Lundi	06	20 h
Avril	Lundi	03	20 h
Mai	Lundi	01	20 h
Juin	Lundi	05	20 h
Juillet	Lundi	03	20 h
Août	Lundi	07	20 h
Septembre	Mardi	05	20 h
Octobre	Lundi	02	20 h
Novembre	Lundi	13	20 h
Décembre	Lundi	04	20 h

Veuillez noter que toutes les assemblées auront lieu à la salle des réunions, sise au sous-sol de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale, Ville de Pohénégamook. Tél. : 418 863-7722.

Donné à Pohénégamook,  
ce 22 novembre 2016.

  
Denise Pelletier, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière, déclare solennellement que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi. (Info-Dimanche, date : 30 novembre 2016).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Pohénégamook,  
ce 22 novembre 2016.

  
Denise Pelletier, greffière